

Embauche	1 an	5 ans	9 ans	Entre 11 et 13 ans	Entre 14 et 18 ans	Entre 17 et 23 ans
200	205	208	210	212	215	220
	Période de 1 an	Période de 4 ans	Période de 4 ans	Période entre 2 et 4 ans	Période entre 3 et 5 ans	Période entre 3 et 5 ans
Pas d'accélérateur				Accélérateur : Possibilité de passage anticipé		

Chaque date de passage au coefficient supérieur sert de repère pour le coefficient suivant

Historique du DRC conducteur

Avant 1992, le conducteur faisait toute sa carrière au coefficient 200.

1992 : Après 20 ans de conduite (soumis à critères sévères), le conducteur pouvait passer au coefficient 205.

Les conducteurs reclassés avant cette date restaient au coefficient 200.

2000 : Suite à un conflit lancé par CFTC – SUD (La CGT ayant quitté prématurément l'intersyndicale, suivie par la CFDT) les conducteurs obtiennent le coefficient 205 après 1 an de conduite, le 208 avec 5 ans de conduite, le 210 avec 9 ans de conduite (soumis à critères sévères).

Les conducteurs reclassés avant cette date restaient au coefficient 200 ou 205.

12/2006 : En plus du 205 – 208 et 210, la CFTC obtient les coefficients 212 – 215 et 220 en allégeant les critères sur les PGE et avec 14 jours d'absence/An autorisée pour le passage normal.

La CFTC obtient pour la première fois dans l'entreprise :



Le maintien du coefficient pour les reclassés définitifs n'ayant pas choisi un nouveau métier.



L'accélérateur qui permet aux conducteurs le passage au coefficient supérieur avec 2 ou 4 ou 6 ans d'avance.

Le 220 pour les conducteurs, nous place en tête des réseaux Français.

Les objectifs de la CFTC sur le DRC conducteur :

- 1° Réduire les écarts entre les coefficients et création du 225, avec accélérateur dès le coefficient 205.
- 2° Suppression et diminution des certains critères.
- 3° Application du DRC conducteurs aux reclassés qui ont choisi un nouveau métier avec le système des passerelles revendiqué par la CFTC.